

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN

OBJET : Désignation des membres de la commission d'évaluation des transferts de charges de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais

Mesdames, Messieurs,

L'article 1609 nonies C IV du code général des impôts prévoit que, dans les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) s'étant substitués à leurs communes membres pour la perception, entre autres taxes, de la cotisation foncière des entreprises et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, et pour la perception du produit de ces taxes des communes membres, il convient de créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre l'EPCI et les communes membres. Cette commission est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées et chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Par la délibération n°6 du 23 juin 2014, le conseil communautaire a créé la commission d'évaluation des transferts de charges de la CAPC. Il a décidé qu'elle serait composée de 21 membres dont 8 représentants de la commune de Châtellerault.

Il est proposé de désigner les huit représentants.

* * * * *

VU l'article 1609 nonies C IV du code général des impôts relatif à la création d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre un EPCI et ses communes membres,

CONSIDERANT la nécessité de désigner huit représentants pour siéger au sein de la commission d'évaluation des transferts de charges,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de désigner les huit représentants suivants pour siéger au sein de la commission d'évaluation des transferts de charges :

- Jacques MELQUIOND
- Maryse LAVRARD
- Laurence RABUSSIER
- Jean-Michel MEUNIER
- Corine FARINEAU
- Béatrice ROUSSENQUE
- Ahmed BEN DJILLALI
- Myriam METAIS

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de CHATELLERAULT
Transmis à la sous-préfecture, le 21/10/2014 n° 8615
Publié au siège de la mairie, le 17/10/2014

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER